Reçu en préfecture le 18/07/2022

Département : VENDEE Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_07_131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la

En exercice : Titulaires : 38

Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

Date de convocation : 29 juin 2022

- Titulaires : 31 - Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants: 33

PRÉSENTS:

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet

M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau

Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet

M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet

M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet

M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault

M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix

M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau

M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau

M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé

M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé

Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre

- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre

- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix

- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 1207/2012 =====

ID: 085-248500563-20220705-2022CC 07 131-DE

EXCUSÉS:

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléquée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

<u>OBJET</u>: ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA CHICANE » A NIEUL-SUR-L'AUTISE – RIVES-D'AUTISE : VENTE DE LA PARCELLE YS 140 (LOT N°6) A LA SOCIETE FC PRO

Monsieur le Président informe le Conseil que la Société FC PRO souhaite implanter son entreprise dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise – Rives d'Autise afin d'y développer ses activités de formation continue professionnelle.

A cet effet, elle souhaite acquérir le lot n°6 - parcelle cadastrée YS 140 d'une surface de 6 674 m².

Monsieur le Président propose de céder la parcelle YS 140 à la Société FC PRO ou à son substitué au prix de 7 € HT le m², soit un total de 46 718€ HT, avec une TVA sur marge venant en sus du prix, de 6 155,47 €, qui sera à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Président demande l'accord du Conseil pour :

- Vendre à la Société FC PRO ou à son substitué la parcelle YS 140 située dans la Zone d'Activités Economiques « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise – Rives d'Autise, d'une superficie de 6 674 m²,
- Au prix de 7 € HT le m², soit un prix total de 46 718 € HT, avec une TVA sur marge venant en sus du prix, de 6 155.47 €, qui sera à la charge de l'acquéreur.
- Confier la rédaction de l'acte à Maître PROT, Notaire à St-Hilaire-des-Loges,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour vendre à la Société FC PRO ou son substitué, la parcelle YS 140 située dans la Zone d'Activités Economiques « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise – Rives d'Autise, d'une superficie de 6 674 m²,
 - Au prix de 7 € HT le m², soit un prix total de 46 718 € HT, avec une TVA sur marge venant en sus du prix, de 6 155,47 €, qui sera à la charge de l'acquéreur,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître PROT, Notaire à St-Hilaire-des-Loges,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 2101/202

ID: 085-248500563-20220705-2022CC_07_131-DE

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022CC_05_099 du Conseil de Communauté du 17 mai 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Michel BOSSARD

Stéphane GU/LUON

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 2017/202 ====

ID: 085-248500563-20220705-2022CC_07_131-DE